

- 8/ Règlement des équipements de loisirs (horaires d'ouverture et tarifs) et règlement du marché (modification horaires)
- 9/ Création des postes pour la saison estivale
- 10/ Modification du tableau des emplois – suppression emplois vacants et modifications durées hebdomadaires
- 11/ Projet de mise à disposition de personnel
- 12/ Reconduction ligne de trésorerie
- 13/ Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h05

1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 28 MARS 2013

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

2/ CHOIX ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE SIGNATURE DU MARCHE D'AMENAGEMENT DU PARKING DU VILLAGE DE VACANCES ET DE L'AIRE DE CAMPING CARS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un appel d'offres est paru sur la Dépêche, sur marchés online et sur la plateforme de dématérialisation klekoon le 28 mars 2013, concernant l'aménagement du parking du village d vacances. 16 entreprises ont retiré le dossier et 4 ont déposé une offre avant le 19 avril à 17h date de clôture de la consultation. Ce marché passé en procédure adaptée, ne concerne qu'un seul lot : VRD.

La commission des marchés publics a ouvert les enveloppes le 22 avril 2013 et a procédé à l'analyse des offres le 26 avril 2013. Le prix était un critère noté sur 60 et la valeur technique (avec des sous critères) était notée sur 40. Au final c'est l'entreprise ZUBIATE qui est la mieux notée (96/100). La commission expose le détail du rapport d'analyse des offres à l'assemblée et propose de retenir l'entreprise ZUBIATE, dont le devis s'élève à 48 825.08€ HT.

Monsieur SANTALUCIA expose le volet technique du dossier et remercie Ghislaine Dubarry pour son travail dans le cadre de ce dossier. Le plan du chantier est diffusé à tous les élus, il met en évidence la volonté de créer des espaces végétalisés dans ce parking.

L'assemblée décide, à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise ZUBIATE, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise désignée

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

M CHAZE expose le projet de l'entreprise ZUBIATE de s'installer sur SAMATAN. Il s'agit d'une entreprise de 160 employés, qui souhaite créer des bureaux dans la zone d'activité.

3/ ACHAT AILE A MAISON DE RETRAITE

Monsieur le Maire fait le point au sujet de l'avancée du dossier d'achat de l'aile A de la maison de retraite, rue Marcadiou à SAMATAN, par la commune à l'Hôpital Intercommunal.

Un accord de principe avait été donné en conseil municipal et par les instances dirigeantes de l'hôpital, pour que la commune de SAMATAN achète cette partie du bâtiment pour un montant de 350 000€.

Une réunion technique a eu lieu sur site, avec les représentants de la mairie et de l'hôpital, le 30 janvier 2013, elle avait pour objectif de fixer les conditions matérielles de cette acquisition et les modifications à faire au préalable au niveau des réseaux et des alimentations.

L'avis des domaines qui avait déjà été sollicité et qui n'était plus valable car il datait de plus d'un an, a été réactualisé le 9 avril 2013.

La superficie concernée est de 1270m² elle concerne le bâtiment A de la maison de retraite, et ses abords c'est à dire : le parking côté rue Marcadieu, le parking à l'arrière du bâtiment (côté Nord Est), ainsi que la parcelle jouxtant le canal.

La mairie s'engage à laisser aux résidents de la maison de retraite l'accès à la chapelle et à la ville par la rue Marcadieu.

Le Conseil Municipal après avoir entendu ces explications autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires à la réalisation de cet acte de vente dans les conditions sus visées.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4/ SDEG - ECLAIRAGE PUBLIC RACCORDEMENT HABITATIONS BOULEVARD DES CASTRES PARKING DE LA POSTE / BOULEVARD DE LA CHAUSSEE / RUE MOUTET

Vu le dossier présenté en date du 29 avril 2013 sous le n° 20130701 par les services du Syndicat Départemental d'Energies du Gers, après étude détaillée et échanges de vues et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

-Approuve le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de 20 415.03€ TTC

-Sollicite de Monsieur le Président du SDEG une subvention aussi substantielle que possible dans le cadre de la délibération prise par le Comité du Syndicat Départemental lors de la réunion du 29 mars 1994.

-Confie la réalisation de ces dits travaux au SDEG dans le cadre de la convention de mandat passée entre les deux parties

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

5/ SDEG MODIFICATION DES STATUTS – CHOIX DES COMPETENCES OPTIONNELLES

Monsieur SANTALUCIA rappelle l'historique de la dissolution des syndicats électriques intercommunaux et l'accroissement des compétences du SDEG qui n'est plus le syndicat départemental d'électricité mais plus largement d'énergie du Gers.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet de réforme statutaire, il convient au conseil municipal de se prononcer sur le transfert des compétences optionnelles au Syndicat Départemental d'Energies du Gers.

Ces transferts n'ont aucun caractère définitif et s'exercent pour une durée de 8 ans, conformément à l'article 4 des statuts. La municipalité peut à tout moment décider de reprendre ses compétences suivant les conditions déterminées dans l'article 4.

Monsieur le Président du SDEG précise que ce transfert permettra au syndicat d'effectuer l'avance de TVA aux communes dans le cadre de travaux exercés sous sa maîtrise d'ouvrage. Après débat et vote, le conseil municipal décide de transférer les compétences suivantes :

Au titre de l'article 2.3 Eclairage public

- maîtrise d'ouvrage des investissements
- maintenance préventive et curative

Au titre de l'article 2.4 Signalisation lumineuse et régulation de trafic

- maîtrise d'ouvrage des investissements de signalisation lumineuse
- maintenance préventive et curative

Au titre de l'article 2.5 Communications électroniques

-maîtrise d'ouvrage de premier établissement et ou travaux ultérieurs des réseaux de communication électronique

Au titre de l'article 2.6 Infrastructures de charge

-création entretien et exploitation des infrastructures de charge (des véhicules électriques)

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

6/ ADHESION DE LA COMMUNE D ENCAUSSE AU SIGV – SECTION PETIT PATRIMOINE

Monsieur le Maire expose le projet d'adhésion de la commune d'Encausse au Syndicat Intercommunal de Gestion et de Valorisation de la Save Gersoise, pour la section petit patrimoine.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision du comité syndical du SIGV favorable à cette demande d'adhésion. Ce dernier sollicite les conseils municipaux des communes membres pour connaître leur avis sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, à l'unanimité, accepte que la commune d'Encausse adhère à la carte du petit patrimoine du SIGV.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

7/ AVENANTS AU MARCHE DU VILLAGE DE VACANCES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajourner ce point jusqu'au prochain conseil municipal. Monsieur SANTALUCIA fait le point sur l'avancée des travaux du village vacances.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

8/ RÈGLEMENT DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET DU MARCHE

REGLEMENT DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS

Monsieur FACCA propose la modification des horaires d'ouverture de la piscine et plus concrètement l'augmentation des créneaux de baignade. Cette baignade pourrait être autorisée tous les jours de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h, sauf le lundi et vendredi où en raison des nécessités d'entretien des bassins, la baignade ne serait autorisée que l'après midi. Les horaires de baignade à la base de loisirs pourraient être de 14h à 19h (sauf le dimanche de 13h à 19h). Ces modifications horaires sont rendus possibles en réorganisant le planning des saisonniers et du fait que l'un d'entre eux a obtenu le diplôme de BP JEPS. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces modifications horaires qui correspondent mieux aux demandes des usagers.

La question se pose également de savoir si les tarifs d'entrée doivent être modifiés ou non cette année. Monsieur le Maire propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour du prochain conseil. Le Conseil municipal prend acte.

REGLEMENT DU MARCHÉ

La commission des marchés propose d'imposer aux abonnés de s'installer une demi heure plus tôt qu'actuellement (soit 7h30 au lieu de 8h) le lundi matin au marché de plein vent, et ce afin de pouvoir distribuer dès 7h30 les emplacements restés vacants, aux commerçants volants. Le Conseil Municipal conscient que cette proposition faciliterait l'organisation du marché, accepte cette dernière à l'unanimité

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

9/ CREATION DES POSTES POUR LA SAISON ESTIVALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que comme chaque année, il convient de prévoir le personnel nécessaire à la gestion des équipements de loisirs de la commune : la piscine municipale, la base de loisirs, le camping et aussi de pourvoir au remplacement du personnel en congé annuel, dans certains services.

Monsieur le Maire propose le recrutement du personnel saisonnier tel qu'indiqué ci-dessous, en application du 2^e alinéa de l'article 3 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée. Il ajoute que la durée de contrat ne peut excéder 6 mois.

Monsieur le Maire rappelle les règles qui avaient été posées dans le cadre des recrutements des saisonniers, et explique que les choix seront faits par la commission créée à cet effet.

Nature des fonctions période et durée hebdo	Nombre agents	Grade	Indices
Piscine BEESAN du 10 juin au 30 juin inclus	1	Educateur des APS 9 ^e échelon (catégorie B)	IB 457 IM 400
Piscine et base BEESAN 35h juillet	1	Educateur des APS 8 ^e échelon (catégorie B)	IB 436 IM 384
Piscine et base BEESAN 35h août	1	Educateur des APS 9 ^e échelon (catégorie B)	IB 457 IM 400
Piscine BEESAN septembre	1	Educateur des APS 8 ^e échelon (catégorie B)	IB 436 IM 384
	1	Educateur des APS 5 ^e échelon (catégorie B)	IB 374 IM 345
Piscine et base BNSSA juillet	3	Educateur des APS 2 ^e échelon (catégorie B)	IB 333 IM 316
Piscine et base BNSSA août	3	Educateur des APS 5 ^e échelon (catégorie B)	IB 333 IM 316

Surveillant entrées Base et piscine juillet	2	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 309
Surveillant entrées Base et piscine août	2	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 309
Régisseur Juillet	2	Adjoint technique 2 ^e classe 8 ^{eme} échelon (catégorie C)	IB 337 IM 319
Régisseur Août	2	Adjoint technique 2 ^e classe 8 ^e échelon (catégorie C)	IB 337 IM 319
Agent d'entretien base piscine et camping 27h Juillet	1	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 309
Agent d'entretien base piscine et camping 27h Août	1	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 309
Agent d'entretien des équipements collectifs et espaces verts 35h Juin	2	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 309
Agent d'entretien des équipements collectifs et espaces verts 35h Juillet	2	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 309
Agent d'entretien des équipements collectifs et espaces verts 35h Août	1	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 309
Agent d'entretien des locaux de l'espace culturel et autres bâtiments communaux 27h Août	1	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 309
Agent d'entretien des locaux de la mairie 18h Juillet-Août	1	Adjoint technique 2 ^e classe 1 ^{er} échelon (catégorie C)	IB 297 IM 309

Le Conseil Municipal accepte la création des postes mentionnés ci-dessus, dans la mesure où les crédits ont été prévus au budget 2013, et autorise Monsieur le Maire à se charger des recrutements afférents.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

10/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 mars 2013 et entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, reçu en préfecture le 21 mars 2013

Monsieur le Maire explique qu'il y a des postes sur le tableau des emplois à supprimer car ils ne sont pas pourvus et plus utiles, il s'agit notamment du poste de catégorie A de directeur de l'espace culturel, car il a été remplacé par un poste de catégorie B. Il s'agit également d'un poste au service technique d'agent d'entretien du village et de gestion de l'aire de camping cars, en raison du départ à la retraite de l'agent et à la décision de ne pas le remplacer. Il s'agit enfin de 2 postes d'agents en charge du marché qui ne sont plus occupés depuis le départ à la retraite des agents concernés. Ces propositions de suppression de poste ont été examinées en CTP le 13 avril 2013 et ont obtenu un avis favorable.

Monsieur le Maire propose également de revaloriser les heures de travail de l'agent en charge du ménage de la mairie suite au changement de locaux. Cette proposition a également été examinée en CTP le 10 décembre 2012 et a obtenu un avis favorable. Ce poste passerait de 15h à 22h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de :

- de créer supprimer les 4 postes qui ne sont pas pourvus
- de modifier la durée hebdomadaire pour un poste (passage de 15h à 22h)
- d'effectuer cette modifications à compter du 1^{er} mai 2013.
- de modifier le tableau des emplois comme indiqué ci-dessous
- de prévoir les crédits budgétaires afférents

Les effectifs du personnel sont fixées comme suit

TYPE EMPLOI	CADRE D'EMPLOI	FONCTION	EFFECTIF	DUREE
Ménage	Adjoint technique (C)	Entretien bâtiments	1	22/35h
Ménage	Adjoint technique (C)	Entretien bâtiments	1	32/35h
Ecole Musique	Assistant spécialisé enseignement artistique (C)	Enseignement musique	1	5/20h
PIJ	Animateur (C)	Responsable animations PIJ	1	20/35h
Service culturel	Assistant du patrimoine et des bibliothèques (B)	Directeur halle aux grains	1	35/35h
Service culturel	Adjoint du patrimoine(C)	Accueil / Traitement des livres	1	35/35h
Service culturel	Adjoint du patrimoine(C)	Traitement supports multimédia	1	35/35h
Service administratif	Adjoint administratif (C)	Accueil courrier	1	35/35h
Service administratif	Rédacteur (B)	Accueil urbanisme	1	35/35h
Service administratif	Adjoint administratif (C)	Secrétariat comptabilité	1	35/35h
Service administratif	Adjoint administratif (C)	Secrétariat et communication	1	35/35h
Service administratif	Attaché (A)	Affaires générales- budget	1	35/35h
Service technique	Agent de maîtrise (C)	Encadrement des services techniques	1	35/35h
Service technique	Agent de maîtrise (C)	Contrôle et encadrement des travaux	1	35/35h
Service technique	Adjoint technique (C)	Entretien équipements communaux et espaces verts	12	35/35h
Service technique	Adjoint technique (C)	Entretien équipements communaux et espaces verts	1	25/35h
Service technique	Adjoint technique (C)	Entretien équipements communaux et espaces verts	1	32/35h
Service technique	Adjoint technique (C)	Entretien équipements communaux et espaces verts	1	7/35h
Service technique	Adjoint technique (C)	Entretien équipements communaux et espaces verts	1	35/35h
Service technique	Adjoint technique (C)	Entretien des équipements sportifs et de loisirs	1	28/35h
Service marché	Adjoint technique (C)	Gestion du marché le lundi matin et le samedi	9	4/35h

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

11/ PROJET DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur CHAZE propose au Conseil Municipal de mettre à la disposition des associations utilisatrices de la halle aux grains, un agent de la mairie, afin d'aider ces dernières dans leur fonctionnement, dans leur développement et dans l'élaboration de projets communs. L'objectif étant de développer ce lieu et de promouvoir l'accès de tous à la culture, par l'émergence de projets variés.

Cette mise à disposition entraînera le remboursement par les associations concernées du montant du coût salarial de l'agent mis à disposition.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le principe d'une mise à disposition aux associations concernées d'un agent municipal, et autorise Monsieur le Maire à travailler sur un projet de convention de mise à disposition, en partenariat avec les associations et l'agent concerné.

Monsieur CHAZE explique également que Patricia Meyre, qui travaille pour le CCAS, sera amenée prochainement à effectuer quelques heures de travail à la médiathèque, renforçant ainsi l'équipe actuelle.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

12/ RECONDUCTION DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2013
Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie de 250 000 Euros.

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir avec la caisse d'épargne

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

13/ QUESTIONS DIVERSES

- **Jacky Vansteen prend sa retraite, il n'a, à ce jour, trouvé aucun successeur.**
Il faut réfléchir avec lui aux modalités de poursuite de son activité (sonorisation de la ville le lundi et le samedi)

- **Stagiaires des établissements du privé : ils seront traités comme tous les autres élèves**
- **Location halle au gras / soirée privée / 31 août 2013**

La question avait déjà été tranchée lors de précédents conseils municipaux, la halle au gras n'est mise à disposition d'associations locales que très exceptionnellement en raison des contraintes sanitaires croissantes pesant sur cette salle qui accueille des denrées alimentaires. Elle n'a pas vocation à être mise à disposition de particuliers. La salle des fêtes par contre, si elle est libre, peut tout à fait être louée à des personnes pour des soirées privées. La salle des fêtes sera alors proposée au demandeur.

- **Orgues / réactualisation devis –signature marché**

Monsieur CHAZE rappelle au Conseil Municipal le projet de grand entretien de l'orgue de SAMATAN, qui est classé au titre des monuments historiques. Ce projet consiste en la protection et la mise en valeur d'un patrimoine culturel local. En effet, une mise en concurrence des facteurs d'orgues a été faite, deux propositions ont été examinées par la commission créée à cet effet, et un rapport d'analyse a été rédigé par Monsieur Thierry SEMENOUX, technicien conseil auprès de la DRAC.

Ce rapport propose l'attribution du marché à Mme NENCIOLI MALVY Léa, qui a fait la proposition économiquement la plus avantageuse et qui a été la mieux notée. La commission soumet donc au conseil municipal ce rapport d'analyse. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de Mme NENCIOLI MALVY Léa pour un montant de :83 950€ HT en solution de base

Avec une variante de 2 620 € HT correspondant au ré encollage des sommiers

Le conseil municipal à l'unanimité

-accepte d'attribuer ce marché à Mme NENCIOLI MALVY Léa

-autorise Monsieur le Maire à signer le marché

Monsieur VITTADELLO explique que dans le cadre de l'opération de délocalisation festival des orgues, la présidente cherche de nouveaux sites, ce qui pourrait ouvrir des perspectives intéressantes.

- **Fondation Clara / Centre animalier / Bonrepos sur Aussonnelle**

Monsieur VILLATE exposera au prochain conseil ce dossier

- **Demande de mise à disposition du camping gratuite**

Monsieur le Maire explique qu'il a eu deux demandes de gratuité du camping de SAMATAN. D'une part l'école d'Auradé qui souhaite venir fin juin. Le camping agréé par l'inspection académique permet ce type d'accueil. D'autre part la MJC de Monblanc qui dans le cadre de résolutement égalité tente de redonner aux filles l'envie de continuer des activités après leur rentrée au collège. Une sortie au camping « allez les filles » est proposée. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre à disposition le camping gratuitement dans les deux cas.

- **Mise en concurrence opérateurs téléphoniques**

Cette mise en concurrence entre opérateurs et la rationalisation des forfaits permettrait de réaliser une économie de 2 800€ par an . Le conseil municipal valide les propositions visant à limiter le budget communications.

- **Droit de préemption renforcé**

Ce point est ajourné

- **Concours des maisons fleuries**

Mme MARQUET évoque le partenariat entre les villes et villages fleuris, la mairie et l'office du tourisme, qui a permis de mettre en place ce concours de la maison samatanaise la mieux fleurie. Une communication sera faite à ce sujet.

- **Projet de convention d'utilisation gratuite du lac de Samatan à « Canoë en Gascogne ».**

En effet, ces derniers proposent une animation tout au long de l'été autour du lac, par la location de canoés, de pédalos et de vélos. Cette initiative permet d'offrir aux usagers de nouvelles activités en plus de la baignade qui parfois est limitée du fait de la turbidité. Un chalet sera implanté à proximité du local qui abrite le système de pompage, une prise électrique sera utilisée et des remorques à vélos seront stationnées autour du lac, afin de faciliter cette activité. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches en ce sens, à condition que les autres manifestations locales et notamment l'OFNI CUP, ne soient pas gênées par cette initiative. La convention sera établie du 15 juin au 30 septembre.

- **Un parcours carnassier de pêche avec frayères de reproduction a été mise en place.**

Elle a vocation à assainir le lac. Une première installation de bacs flottants avec des nénuphars a été mise en place par l'association de pêche. C'est le comité départemental qui a en charge la gestion de ce projet. Un panneau d'information sera installé. Cette initiative permet à SAMATAN d'apparaître sur la carte nationale des parcours carnassiers.

- **Planning de permanence des élus le week end – 2nd semestre complété par les élus**

- **Signature convention de PUP avec Monsieur TAJAN pour un projet de lotissement lieu dit Lario**

Monsieur le maire précise qu'un projet de permis de construire concerne l'aménagement de terrains par Monsieur TAJAN, lieu dit Lario. L'estimation de l'extension du réseau électrique nécessaire dans ce secteur a été évaluée à 23 500€, dont 9 400€ seraient financés par le SDEG et le reste, soit 14 100€ HT, seraient avancés par la commune mais serait ensuite remboursé par le lotisseur. M. le Maire propose de mettre à la charge de Monsieur TAJAN la totalité de cette extension de réseau et ce, par le biais du projet urbain partenarial (PUP). Pour ce faire, une convention sera passée entre la ville et l'aménageur qui précise toutes les modalités de ce partenariat. M le maire donne lecture des principales dispositions de ce projet de convention. Par ailleurs, la convention PUP exonère le signataire de taxe d'aménagement pendant une durée qui ne peut excéder 10 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme,
- d'autoriser monsieur le maire à signer une convention de projet urbain partenarial sur le périmètre du permis de construire déposé par l'aménageur ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération. L'exonération de TA sera de 3 années.

La séance est levée à 22h40

Liste des délibérations prises lors de la séance du 2 mai 2013 :

- 1/ Choix de l'entreprise attributaire – aménagement du parking du village de vacances – signature du marché – Zubiato
- 2/ Achat de l'aile A de la maison de retraite
- 3/ SDEG – éclairage public
- 4/ SDEG – modification des compétences optionnelles
- 5/ Adhésion de la commune d'Encausse au SIGV – section petit patrimoine
- 6/ Création des postes pour la saison estivale
- 7/ Modification du tableau des emplois au 1^{er} juin 2013
- 8/ Projet de mise à disposition de personnel
- 9/ Reconduction de la ligne de trésorerie – 250 000€
- 10/ Signature du marché de grand entretien des orgues – Mme NENCIOLI MALVY
- 11/ Signature convention de PUP – projet TAJAN à Lario

BENEDET	CHAZE	LATAPIE	SANTALUCIA
BLANC	CUCURON Absente	LEFEBVRE Absent	VILLATE Absent
BEZIAN	FABRE Absente	MARQUET	VILLEMUR Absent
BISOGNANI	FACCA	ROUMIGUIE Absent	VITTADELLO